



Permis de construire desaccord avec l'architecte

Par **gstagnitto**, le **14/02/2012** à **17:21**

Bonjour,

j'ai demandé un permis de construire a un architecte qui acomencer projet qui me convenais; il a vendu son étude mais la nouvel personne a commencer par reclamer un chèque sans dir qu'elle etais d'acore avec les proposition de prix et la realisation dans les même condition.

je envoyer le chèque demander et j'ai précisé les conditions par écrit et n'a pas répondu a ce courrier mais a encaisse le chèque. (aucun contrat n'a été signé)

comme le projet date de juillet 2010 j'ai demander un entretien pour la suite du permi, on ma repondu que le projet t'elle que je l'envisaget n'etais pas possible et ma donner une esquisse griffoner a la main .

j'ai ecrit pour lui rappeler mes accords avec le premier architecte et ce qu'elle proposais, considérant la rupture du contrat pour non respect aux engagement et de rembourse la somme versé.

j'ai envoyer en recommander et n'a pas repondu, j'ai renvoyer un rappel mais ne repond toujours pas.

comment faire ?

merci de votre reponce

gstagnitto@club-internet.fr

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **16:48**

Bonjour

Un architecte ne délivre pas de permis de construire, c'est le maire.

Vous avez certainement demandé un projet de construction.

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure, l'architecte remplaçant, de vous rembourser dans les 8 jours à la réception de votre courrier l'intégralité du montant du chèque qu'il a encaissé alors qu'elle n'a pas tenu les engagements pris avec le premier architecte auquel il a succédé.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil et que vous ne manquerez pas alors, de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous garderez une copie de votre lettre.